

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 4 décembre 2025

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, M. Michel CERIEZ, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEAU, M. Stephane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joel GALLICE, Mme Élodie MASSE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Elodie MILLIERE, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON.

Sont absents :

Mme Nicole BOUCHACOURT, Mme Céline CHARBONNIER, Mme Eliane PAULET, M. Benoît WILLAUMEZ.

Sont représentés :

M. Joel GALLICE a le pouvoir de Mme Nicole BOUCHACOURT
M. Michel CERIEZ a le pouvoir de M. Benoît WILLAUMEZ

Est désigné secrétaire de séance : Mme Sylviane MICHEL

Ouverture du Conseil :

Point à ajouter :

- Lot 8 : Revêtements de sols & murs - Base de loisirs du Fein attribution gré à gré
- Loyer Cure du Lautaret
- Renouvellement convention avec la Région pour l'organisation d'un service d'animation et de location de vélo
- VAE – Validation tarifs + reprise parc 2022

Point à retirer :

- Contrat de Maintenance avec l'Agence Française Informatique (AFI) – RGPD

Les points à l'ordre du jour :

1) Approbation du Compte-rendu de la séance du 2/10/2025,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

2) Décisions Modificatives,

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget général de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
011-6042	Achats de prestations de services	0,00	26.000,00
65574	Contrib. au titre de la politique	0,00	6,00
65888	Autres	0,00	10,00
011-60633	Fournitures de voirie	0,00	460,00
011-6161	Multirisques	0,00	368,00
011-6282	Frais de gardiennage	0,00	740,00
012-6470	Autres charges sociales	0,00	1.380,00
012-6413	Personnel non titulaire	0,00	- 1.380,00
011-615231	Entretien, réparations voiries	0,00	- 27.584,00
TOTAL :		0,00	0,00

MS

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 4 décembre 2025

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
212-158	Agencements et aménagements de terrain	0,00	- 16.450,00
231-161	Immobilisations corporelles en cours	0,00	14.060,00
2157-156	Matériel et outillage technique	0,00	750,00
1641-0	Emprunts en euros	0,00	1.640,00
TOTAL :		0,00	0,00

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Régie Eau Ubaye-Serre-Ponçon de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
011-62876	Remb. Frais au GFP de rattachement	0,00	2.400,00
014-701249	Reversement redevance agence de		- 2.400,00
TOTAL :		0,00	0,00

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

3) Financement Acquisition Relais Rencontre & Base nautique,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'après consultation du Crédit Agricole et l'Etablissement Public Foncier, il a rencontré la Banque des Territoires au sujet de ces deux projets. Cet établissement, spécialisé dans l'accompagnement des collectivités propose des conditions beaucoup plus avantageuses que les établissements traditionnels.

Notre chargée de développement territorial auprès de la BDT nous a annoncé ce jour de la nécessité d'instruction de nos dossiers en Comité National. La validation des conditions est ainsi retardée. Les deux propositions seront donc exposées aux membres du conseil lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire présente les différents scénarios envisageables sur l'emprise foncière du Lautaret en précisant que le travail des urbanistes et architectes se poursuit. Le conseil municipal sera ainsi consulté sur les différentes options avant que le choix d'aménagement soit arrêté.

Pour ce qui concerne les travaux de réhabilitation des commerces de la base nautique, le chantier se poursuit, avec pour objectif la réalisation de la première dalle avant Noël.

4) Marché Chemin Cyclable entre Auberge ROCHE et Chemin de la Diligence,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 04 décembre 2025 afin de désigner les entreprises pour réaliser les travaux d'Aménagement des liaisons douces Hameau des Rollands – la Diligence – Chemin de Remorore, après analyse des offres.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil, les résultats de l'analyse des offres :

Monsieur le Président donne lecture des offres analysées et propose de désigner l'entreprise suivante :

Candidat	Offres	Montants HT
SAS ROUTIERE DU MIDI	TF	75 303,80 €
	TO1	123 350,80 €
	TO2	144 311,20 €
	TOTAL	342 965,80 €

MS

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 4 décembre 2025

L'entreprise SAS ROUTIERE DU MIDI sera chargée du chantier d'Aménagement des liaisons douces Hameau des Rollands – la Diligence – Chemin de Remorore dont elle a été candidate.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

5) Subvention SOLIHA SUD Mme Roxane PRADEL,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le dossier de demande de subvention transmis par SOLIHA Alpes du Sud dans le cadre de l'opération « façades / toitures » concernant les travaux de réfection de toiture pour l'habitation de Madame Roxane PRADEL au Village de Saint-Vincent-les-Forts.

La subvention proposée est de 2.300,00 €uros (Deux mille trois cents euros).

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

6) Véhicule de Service pour le D.G.S.,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser une Location Longue Durée d'un véhicule sur une période de 37 mois sans option d'achat. Ce véhicule sera destiné à être utilisé de façon permanente et exclusive avec remisage à domicile par le Directeur Général des Services dont le contrat a été renouvelé. Il présente aux membres du conseil la proposition tarifaire du Groupe Chopard à Gap à savoir : location d'une Peugeot 208 pour un montant mensuel de 275,29 euros TTC hors assurances.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

7) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024,

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le rapport 2024 fait apparaître que le prix TTC du service au m3 pour 120m3 est égal à 1.47 € et reste inchangé. Les différents travaux menés permettent une progression du rendement du réseau de 7 points ce qui est remarquable. La poursuite des travaux engagés en 2025 permettra d'améliorer encore la qualité du service proposé aux administrés.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8) Reprise de matériel de voirie Épareuse LAGARDE ORION 3 de 2017,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'achat d'une nouvelle épareuse de la marque Norémat, il convient d'entériner la proposition de reprise de l'ancien matériel de marque Lagarde par le fournisseur.

Le montant ainsi proposé s'élève à 7 000€ HT.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

MS

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 4 décembre 2025

9) A.M.O. pour l'Application du Droit des Sols – Contrat de Prestations de Services avec la Société URBAnisme Application du Droit des Sols (URBADS),

Le Maire rappelle que l'instruction des demandes d'urbanisme a été confiée à la Société URBADS (URBanisme – Application du Droit des Sols). Le Cabinet URBADS nous a fait une proposition de contrat pour l'instruction pour une période d'un an à compter du 01 novembre 2025 avec faculté pour les parties de le reconduire selon les mêmes conditions en cas de besoin par demande de la collectivité préalablement à la date d'échéance de la période initiale. Si les plafonds n'étaient pas atteints au terme du contrat, celui-ci pourrait être prolongé pour une durée de 2 mois sans surcoût pour la collectivité.

La proposition forfaitaire annuelle porte sur un montant HT de 9.840,00 Euros (Neuf mille huit cent quarante euros). Le règlement des prestations faisant l'objet du contrat sont réglés à hauteur de 820,00 € HT par mois, auxquels s'ajouteraient les éventuelles prestations hors forfait et/ou en dépassement de forfait.

Les prestations d'URBADS prévues dans cette proposition annuelle sont dans la limite de 30 Certificats d'Urbanisme d'Information « a », 5 Certificats d'Urbanisme Opérationnel « b », 35 Déclarations Préalables et 25 Permis de Construire et 1 Permis d'Aménager.

Monsieur le maire précise que plusieurs échanges ont eu lieu en 2025 pour améliorer l'efficacité de cette AMO. La dématérialisation des dépôts de demande d'urbanisme ne permettant pas toujours d'accompagner les pétitionnaires dans leurs démarches.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

10) Lot 8 : Revêtements de sols & murs - Base de loisirs du Fein attribution gré à gré,

Monsieur le Maire explique que suite au désistement de l'entreprise Gap Carrelage pour le lot 8 du chantier de réhabilitation des commerces de la base nautique, notifié par courrier en date du 14 Octobre 2025 et compte tenu de la nécessité de ne pas retarder le chantier qui doit être terminé en Mai 2026, il y a lieu de recourir à un marché de gré à gré pour les revêtements de sols et murs.

Trois entreprises ont été contactées et il apparaît que Les Carreleurs du 05 a présenté une offre techniquement et financièrement acceptable pour un montant de 90 602,10€ HT (quatre-vingt-dix mille six cent deux Euros et 10 Cents) validée par le maître d'œuvre.

Cette entreprise s'est engagée à respecter les délais d'intervention contraints.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

11) Loyer Cure du Lautaret,

Monsieur le Maire détaille aux élus l'avancée des travaux de l'appartement de la cure du Lautaret qui a été entièrement rénové cet automne. Il sera livré le 17 décembre prochain. Il propose d'attribuer ce logement au boulanger qui s'installe sur la commune et ouvrira son commerce le 19 décembre. Le loyer de ce T4 sera de 560€ mensuel.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

12) Renouvellement convention avec la Région pour l'organisation d'un service d'animation et de location de vélos,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, compétente en matière de transports non urbains, afin de développer certains services de mobilités et ainsi avoir délégation de compétence d'AO2.

Il donne lecture de la convention qui permet à la commune de poursuivre l'organisation d'un service d'animation et de location de vélos.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

MS

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 4 décembre 2025

13. VAE – Validation tarifs + reprise parc 2022,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location des vélos à assistance électrique que la collectivité souhaite voir appliquer à compter du janvier 2026. La commission VAE propose de conserver les mêmes tarifs qu'en 2025.

FORMULES ENTRÉES	TARIFS
LOCATION 1 MOIS	90,00 €
LOCATION 2 MOIS	130,00 €
LOCATION 3 MOIS	170,00 €
LOCATION 1 MOIS supplémentaire en fin de 1 ^{ère} période de location	40,00 €
LOCATION 2 MOIS supplémentaires en fin de 1 ^{ère} période de location	80,00 €

Par ailleurs Monsieur le Maire explique que la SARL SPORT CONFORT est candidate à la reprise de 10 vélos issus du contingent des vélos à assistance électrique acquis en 2022, au prix unitaire HT de 650,00 €uros soit pour une valeur globale TTC de 7.800,00 €uros.

Il précise que cette somme sera à déduire de la facturation par ladite Société des acquisitions communale en 2025 de 10 vélos électriques « Adulte ».

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

14. Questions diverses,

Monsieur le Maire revient sur la reprise des commerces du Lautaret. Le Comptoir des 3 vallées a ouvert ses portes le mercredi 3 décembre. Le four du boulanger sera livré le 15 décembre, suivie d'une ouverture le 19.

Monsieur Aubert revient sur la demande de Mr Corentin BOUDOUARD concernant l'accès de la maison qu'il vient d'acquérir au Gieris. Celui-ci s'effectuant par une servitude sur la parcelle voisine, il souhaiterait bénéficier d'un chemin privé. Les membres du conseil donnent leur accord pour la rétrocession de l'ancien chemin menant à cette construction.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des difficultés relationnelles rencontrées par la directrice du centre de loisirs avec le responsable de la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud, gestionnaire de ce service. Monsieur Clerjon précise que la commission jeunesse s'était déjà saisie de cette problématique en 2023 et que les relations semblaient s'être améliorées. Il propose que Madame Trerieux soit reçue par Monsieur le Maire et les élus pour envisager une solution.

